

CHAIRE

**de responsabilité
sociale et de
développement durable**
ESG UQÀM

2^e
nd
ndo

Colloque international
International colloquium
coloquio internacional

sur le commerce équitable : commerce
équitable et développement durable

fair trade and sustainable development

sobre el comercio justo: El comercio justo y los
objetivos del desarrollo sustentable

19 –21 / 6/ 2006 Montréal, Québec, Canada

Les femmes sont-elles incluses dans le projet de
développement durable proposé par le commerce équitable?
Une étude de cas dans les Andes péruviennes

Caroline LANGIS

Institut Québécois des Hautes Études Internationales, Université Laval

Colloque organisé par

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

<http://www.crsdd.uqam.ca>

École des Sciences de la Gestion (ESG), Université du Québec à Montréal (UQÀM)

En collaboration avec

Le Centre de recherche sur les innovations sociales

La Chaire de coopération Guy-Bernier

La Chaire du Canada en développement des collectivités,

Le Groupe de recherche en écologie sociale

Avec l'appui financier du :

Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et du Centre de recherches sur les
innovations sociales (CRISES)

Les femmes sont-elles incluses dans le projet de développement durable proposé par le commerce équitable? Une étude de cas dans les Andes péruviennes

Résumé

Le commerce équitable se présente comme une alternative aux relations commerciales Nord-Sud traditionnelles, dans une optique de justice, d'équité et de développement durable. Le développement durable arbore une approche holistique du développement et englobe, dans sa définition, des aspects sociaux, environnementaux et économiques. Parmi les considérations sociales, le développement durable doit concilier les intérêts des différents acteurs concernés. Cela implique d'accorder une attention particulière aux groupes marginalisés, afin d'éviter que le processus ne renforce les inégalités déjà en place. Considérant que les femmes constituent un groupe désavantagé, quelle place occupent-elles dans le projet promu par le commerce équitable? Cette communication cherche à mettre en lumière les effets du commerce équitable sur les rapports sociaux de sexe dans les pays producteurs de café. À l'aide d'une étude de cas, il analyse la relation entre une fédération de coopératives de café située au Pérou et les différents acteurs du commerce équitable, afin d'évaluer l'influence de ceux-ci sur la participation des femmes. D'abord, le présent texte décrit l'exclusion typique des femmes du secteur coopératif agricole dans les pays en développement. Ensuite, il scrute à la loupe le critère de non-discrimination établi par le *Fair Trade Labelling Organization*, ainsi que l'application concrète des exigences qui en découlent. Enfin, le processus d'*empowerment* étant reconnu internationalement pour assurer la pérennité du développement, ce texte tente, à partir du point de vue des femmes, de déterminer si, dans le cas étudié, le commerce équitable peut-être considéré de moyen d'*empowerment* pour celles-ci.

Chez les acteurs du développement oeuvrant au sein d'organisations non gouvernementales (ONG), d'agences nationales et d'organisations internationales, le concept à la mode est sans contredit celui de développement durable. Le développement durable se prétend un type de développement holistique qui tient compte de la complexité des sociétés humaines, de même que de l'environnement dans lequel chacune d'elles évolue. Il vise la pérennité et intègre les aspects social, environnemental et économique¹ comme composantes d'un tout, sans subordonner l'un à l'autre. De plus, le développement durable doit concilier les intérêts des différents acteurs concernés, ce qui implique d'accorder une attention particulière aux groupes marginalisés, afin d'éviter que le processus ne renforce les inégalités déjà en place, notamment celles entre les hommes et les femmes. En effet, dans toutes les sociétés connues, le groupe des femmes est désavantagé par rapport à celui des hommes en matière de pouvoir, de bien-être, de même qu'en ce qui a trait à l'accès aux moyens de production et à leur contrôle (DAUNE-RICHARD et DEVREUX, 1990 : 7-10). De plus, pendant longtemps, les femmes ont été écartées des projets de développement international, en partie à cause du postulat du *trickle down*, très présent dans la théorie de la modernisation², selon lequel les bénéfices de l'aide dirigée vers certains groupes sociaux ou classes se répercutent automatiquement sur les individus qui les entourent. Comme les projets de développement impliquaient majoritairement des hommes, on postulait que leurs épouses et leurs enfants profitaient aussi des bénéfices. Étant donné l'échec de multiples projets de développement, cette prémisse a été vivement critiquée et les femmes sont aujourd'hui reconnues internationalement comme des actrices incontournables pour un développement durable ; leur *empowerment* permet d'assurer le succès des projets³. Toutefois, dans la réalité, leur participation n'est pas assurée et leurs voix sont encore peu entendues, limitant les progrès en matière d'égalité entre les sexes.

Le commerce équitable se présente comme un outil de développement durable ; les différents critères et exigences relatifs à la certification équitable sont basés sur les principes de respect de l'environnement et de dignité des personnes. Or, les femmes sont-elles incluses dans le projet de développement durable promu par le commerce équitable ? Est-ce que le commerce équitable occasionne une plus grande égalité dans les rapports sociaux de sexe ? Peut-il être qualifié de moyen d'*empowerment* pour les femmes ? À

¹ Corinne Gendron distingue trois types de vision du développement durable. La vision conservatrice, basée sur l'économie, cherche une rentabilité durable par la croissance économique. La vision bipolaire lie économie et écologie pour une internalisation des coûts environnementaux. La conception tripolaire du développement se veut progressiste et ajoute le social à l'environnemental et à l'économique (GENDRON, 2004 : 63). Nous nous associons à cette dernière vision.

² La théorie du développement par la modernité s'appuie sur l'industrialisation et la consommation de masse. Il mise sur l'ouverture des marchés, la privatisation et un rôle minimal de l'État. Avec son discours très paternaliste, cette vision sous-entend que les pays développés, de par leur savoir et leur expertise, sont aptes à aider les autres, «sous-développés», à se moderniser (PARPART, 1995 : 221).

³ Par exemple, dans le Programme d'Actions de la Conférence Internationale sur les Populations et les Développement de 1994, le chapitre IV porte sur l'égalité de genre, l'équité et l'*empowerment* des femmes (Program of Action of the 1994 International Conference on Population and Development, 1995: 194).

partir d'une étude de cas, celui d'une fédération de coopératives située dans les Andes péruviennes, nous tenterons de répondre à ces questions. Après avoir brièvement présenté la place qu'occupent les femmes dans le discours du commerce équitable, nous examinerons l'influence de ce commerce alternatif sur les ouvertures en faveur des femmes en nous attardant à son fonctionnement, à son mécanisme de certification et à l'influence des membres de son réseau. Ensuite, nous vérifierons si, dans une coopérative en particulier : la coopérative de Cemaq, le commerce équitable constitue un moyen d'*empowerment* pour les femmes et s'il peut contribuer à la transformation des rapports sociaux de sexe.

DES PROPOS AMBIGUS

En matière d'égalité entre les sexes, dans leur discours promotionnel, certains acteurs du commerce équitable tiennent, à nos yeux, des propos ambigus⁴. On peut le constater, par exemple, par l'extrait suivant d'un article du périodique *Quartier Libre* de l'Université de Montréal dans lequel Laure Waridel accorde une entrevue:

Laure Waridel, présidente et cofondatrice d'Équiterre, insiste sur le fait que les droits des femmes sont «intéressants à souligner mais pas à imposer par l'intermédiaire du commerce équitable». Car le pouvoir décisionnel ne doit pas être prescrit suivant les valeurs des pays du nord mais rester dans les mains des acteurs du sud. Elle pense qu'«en favorisant un développement économique plus juste et en valorisant l'éducation, cela contribuera à l'équité femmes-hommes.» (DURAND, 2006)

Ce postulat de répercussions positives presque automatiques sur les femmes est présent chez moult défenseurs du commerce équitable. Selon eux, ce type de commerce offre un mode de vie alternatif aux producteurs en leur procurant une source de revenu; les changements en découlant, dont l'amélioration des conditions de vie, renforcent le statut des femmes, augmentent leur estime de soi et leur rôle dans les processus de décision à l'intérieur des ménages (Oxfam, cité dans CLARK CARPENTER, 2000 : 9). D'un point de vue féministe, cependant, ce discours est dangereux, puisqu'il reprend l'argumentaire du développement par la modernisation et occulte les rapports inégalitaires entre les sexes. Particulièrement dans le cas des coopératives agricoles, d'où les femmes sont traditionnellement exclues (RURAL WOMEN RESEARCH TEAM, 1997 : 231-235), le postulat que les bénéfices qu'en retirent les hommes se répercutent automatiquement sur toute la famille (*trickle down*) nous apparaît particulièrement risqué.

Au Pérou, une forte hiérarchisation de la société entraîne une discrimination selon le sexe, l'ethnie et la classe (BOESTEN, 2003 : 114-115). Dans ce pays comme dans beaucoup d'autres pays en développement, les femmes rurales sont longtemps restées dans l'ombre quand il était question de développement. Elles constituaient (et constituent encore souvent) une force de travail invisible et non reconnue à sa juste valeur. Dans le

⁴ Les acteurs du commerce équitable rassemblent les organismes oeuvrant en sensibilisation, en promotion, en vente et en certification, ainsi que les producteurs et leurs associations.

Pérou andin, cet «oubli» s'explique en grande partie par une représentation stéréotypée de l'agriculture, basée sur une division stricte du travail, selon laquelle l'homme est l'agriculteur principal et sa conjointe est son assistante (DEERE ET LEÓN, 1998:11). Dans l'ensemble de la population péruvienne, les femmes rurales constituent le groupe de personnes ayant le niveau d'éducation le plus bas, le taux d'analphabétisme le plus élevé et les salaires les moins élevés. De plus, elles accèdent difficilement aux services de santé, aux ressources financières, à l'assistance technique et à la technologie (FAO, 2005: 8). Pour la plupart, elles sont aussi tenues à l'écart des coopératives agricoles. Dans ce contexte, sans attention particulière à l'égard des femmes, il existe un réel danger qu'elles soient laissées de côté.

LA COCLA

Durant deux mois, nous avons séjourné dans la province de La Convención, dans les Andes péruviennes, où se situe la *Central de Cooperativas agrarias cafetaleras COCLA* (Fédération de coopératives agraires productrices de café COCLA) qui a joint le réseau équitable en 1996⁵. Dans un premier temps, une quinzaine d'entrevues effectuées à la COCLA nous ont permis de comprendre la dynamique et le fonctionnement de la fédération, des coopératives et du commerce équitable. De plus, elles nous ont donné la possibilité de comprendre les relations entre les différents acteurs du commerce équitable : fédération, coopératives, acheteurs, distributeurs, certificateurs ou autres. Dans un deuxième temps, pour comprendre le point de vue des femmes, nous avons séjourné dans une des coopératives membres de la fédération : la coopérative de Cemaq. Nous y avons interviewé 20 femmes et quelques dirigeants⁶. En plus des entrevues, nous avons collecté beaucoup de données qualitatives grâce à l'observation participante effectuée lors des activités courantes (par exemple cuisiner avec des femmes de la communauté ou assister à une partie de soccer) ou plus formelles (par exemple lors des dîners avec le personnel de la COCLA ou de réunions de comités de femmes). Ce type d'observation nous a permis de comprendre plusieurs subtilités propres à la fédération et de véritablement partir du quotidien des femmes.

En 1967, sept coopératives de café ont fondé la COCLA⁷. À l'époque, selon la loi des coopératives découlant de la réforme agraire des années 1960, seul le propriétaire de la terre était autorisé à devenir membre. Traditionnellement, celui-ci était le chef de

⁵ La fédération exporte maintenant environ 15% de son café sur le marché équitable. Au total, 16 de ses coopératives sont maintenant certifiées équitables, 4 autres sont en processus de certification, si bien que dans peu de temps seulement 3 coopératives n'auront pas intégré le réseau (COCLA, 2005 :1).

⁶ Toutes les entrevues prenaient la forme d'entrevues semi-ouvertes et les thèmes abordés variaient amplement selon les personnes interviewées.

⁷ La fédération de coopératives COCLA origine d'un mouvement social radical qui a débuté vers la fin des années 1950. Ce dernier réclamait le retour de la terre aux paysans dans la Vallée de la Convención et Lares. Ce mouvement s'est consolidé en 1958 par la création de la Fédération provinciale paysanne de la Convención et Lares, une organisation politique radicale. Dans les années 1960, à la suite de la réforme agraire, plusieurs coopératives se sont formées. Pour aider celles-ci à résoudre certains problèmes économiques, la Fédération a proposé la création d'une fédération de coopératives, projet qui s'est concrétisé en 1967 (BEBBINGTON et CARROLL, 2000:24).

ménage, en l'occurrence l'homme dans la plupart des cas⁸. De facto, la majorité des femmes ont donc été exclues des coopératives, puisque les tâches du chef de ménage étaient seulement assumées par la femme en cas d'absence de ce dernier (veuvage, abandon ou éloignement temporaire du conjoint).

Autrement dit, dès le début de l'histoire des coopératives, un cercle vicieux d'exclusion des femmes s'est instauré. Les femmes ont été maintenues à l'écart de la coopérative et de l'accès à la connaissance technique, ce qui, par la suite, a servi à justifier leur exclusion des prises de décision à l'intérieur de la coopérative. Les femmes affrontent donc un problème structurel pour participer à la vie coopérative. Malgré leur volonté et leurs compétences, plusieurs épouses et conjointes de membres ne peuvent véritablement s'investir dans la coopérative, puisque la structure actuelle ne leur permet de devenir membre, et encore moins de voter ou d'occuper un poste. Ce phénomène s'observe encore aujourd'hui, bien qu'il y ait davantage de femmes membres qu'auparavant. À la COCLA, on constate une augmentation notable du nombre de femmes membres dans les dernières années, mais ce sont pour la plupart des chefs de famille⁹.

Les ouvertures pour les épouses et conjointes des membres fédérés de la COCLA se situent en dehors des activités de production du café ; depuis environ une décennie, les femmes participent à des activités organisées parallèlement à celles de la coopérative. Ainsi, le programme *Género, mujer y familia* (Genre, femme et famille) regroupe des femmes en comités et leur offre des formations de développement personnel et social, des visites culturelles de groupe, ainsi que des formations d'élaboration de microprojets générateurs de revenu. Les comités de femmes ont débuté en 1991 grâce à un programme d'aide des Nations Unies. Ils ont continué leurs activités grâce à différentes organisations de coopération internationale, avant d'être institutionnalisés au sein de la COCLA.

PRIME ÉQUITABLE

Les conditions d'échange du café équitable se différencient de celles du marché conventionnel, entre autres par la garantie d'un prix plancher de 1,21\$US la livre, additionné d'une prime sociale de 5¢ qui doit être investie préférentiellement au profit de la communauté (T. RAYNOLDS, 2004 :1111)¹⁰. La prime en question est souvent vantée pour ses effets bénéfiques, notamment en ce qui a trait à la promotion féminine (YÉPEZ,

⁸ En milieu rural péruvien, la propriété foncière est régie par la coexistence d'un droit écrit et d'un droit coutumier, qui, sur plusieurs aspects, se réfère à des coutumes et à des valeurs traditionnelles qui renforcent la subordination, l'isolement et la discrimination des femmes (FAO, 2005: 107 et MACASSI, 1996: 36-39)

⁹ À COCLA, en 1995, 2000 et 2005, le nombre de femmes membres était respectivement de 11, 15 et 103. La coopérative compte aujourd'hui quelque 8500 membres (COCLA2, 2005).

¹⁰ Ce prix plancher correspond au café haute qualité Arabica et il est augmenté si le prix sur le marché conventionnel le dépasse. Le prix FLO devient alors ce prix du marché, augmenté de 0,05US\$ la livre (RICE, 2000 :47). Le prix est fixé pour permettre aux producteurs du Sud de vivre dignement et décemment, tout en tenant compte de la réalité du marché économique.

2002 :187). Or, cette prime n'implique pas nécessairement un changement du processus de socialisation en matière de rapports sociaux de sexe. Effectivement, l'histoire a prouvé que sans volonté politique derrière les ressources, la croissance économique et un taux plus élevé de scolarisation pouvaient très bien s'accompagner d'une exacerbation des inégalités. Ainsi, la prime sociale peut contribuer à un changement dans les rapports sociaux de sexe, mais elle ne l'occasionnera pas à elle seule.

Dans la coopérative de Cemaq, les profits dégagés grâce au commerce équitable et à la culture biologique rendent possibles des investissements sociaux. La coopérative, explique son président, investit dans les activités du comité de femmes, dans celles des étudiants et récemment dans des formations en matière de santé. Par exemple, la coopérative assumera 20% des coûts du futur stage organisé par les comités de femmes. Autre effort de la coopérative : lorsque les femmes des comités exécutifs des comités descendent à Quillabamba pour des formations, elle leur paie une allocation équivalente à celle des hommes. De plus, depuis 2003, avec la création du Comité de développement de la femme (CODEMU), un organe de représentation des comités de femmes au sein du conseil d'administration (CA) de la coopérative, les activités de ces comités sont formellement liées à celles de la coopérative.

Cependant, dans la coopérative de Cemaq, la prime sociale n'est pas distinguée des autres revenus provenant du café biologique ou d'autres certifications. Peu de dirigeants connaissent l'existence et le fonctionnement de cette prime et certains la confondent avec le surprix (la différence entre le prix du café conventionnel et celui du café équitable). Compte tenu de la confusion quant à la provenance des fonds investis dans la sphère sociale, la prime sociale ne semble pas être la source directe de l'appui financier aux groupes de femmes. Il est toutefois incontestable que le prix garanti permet de dégager des surplus qui, par la suite, peuvent être investis au profit de la communauté locale.

LE LAXISME DE LA CERTIFICATION

Pour comprendre le poids relatif du commerce équitable dans la transformation des rapports sociaux de sexe, il faut clarifier l'exigence qu'impose la *Fair Trade Labelling Organization*¹¹ quant à la participation des femmes. Lors de l'obtention de la certification, la FLO a remis à la COCLA un document contenant 11 pages de critères auxquels doivent se soumettre la fédération, les coopératives et les producteurs de café. Le point 1.4 de ce document explicite le critère de non-discrimination:

FLO suit la convention numéro 111 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la discrimination des travailleurs. Cette convention interdit toute distinction, expulsion ou préférence basée sur des motifs de race, couleur, sexe,

¹¹ En 1997, toutes les organisations de certification: Transfair, Fairtrade Max Havelaar, Rätvitsemärkt et Reilun Kaupa, ont choisi de coordonner leurs actions par le biais d'une structure unique : le Fair Trade Labelling Organization International (FLO), afin de mettre en commun leurs ressources et unifier les critères de certification équitable (HERTH, 2005 : 30). En 2004, FLO avait élaboré les standards génériques de certification de 12 produits qu'il applique depuis 2001 (T. RAYNOLDS, 2004 :1111).

religion, opinion politique, ascendance nationale ou origine sociale, qui a pour effet d'annuler ou altérer l'égalité de possibilités ou de traitement dans l'emploi ou l'occupation. Lorsqu'ils sont applicables, FLO étendra ces principes aux membres des organisations (traduction libre, FLO, 2003 :4).

Deux exigences se trouvent associées à ce critère¹². La première, dite minimale, oblige l'ouverture de l'organisation à l'intégration de nouveaux membres. La seconde, considérée comme progressive, porte sur l'implantation de programmes visant à améliorer la position des groupes minoritaires et désavantagés, notamment en matière d'embauche et de participation en comité (FLO, 2003 :4).

La COCLA rencontre probablement les deux exigences : les femmes jouissent du droit de devenir membre des coopératives, le programme Genre, femme et famille *a été implanté pour améliorer leur position* et des comités de femmes ont été mis sur pied. Cependant, force est de constater que la FLO, en précisant que le critère est valide seulement lorsqu'il est applicable, ouvre la porte à diverses interprétations et empêche de jalonner la participation des femmes de balises réelles, comme en témoigne aussi l'évaluation de la FLO.

Depuis 1996, l'inspecteur de la FLO visite chaque année la fédération étudiée. Cependant, c'est seulement depuis l'an passé que son évaluation se base sur une grille de critères précis. Pour la première fois cette année, les gestionnaires de la COCLA ont reçu le rapport de l'inspecteur. Ils peuvent maintenant se baser sur des recommandations formelles pour instaurer des changements.

Lors de l'inspection de la FLO, l'évaluateur effectue une visite de la fédération et des coopératives, puis il rencontre et interroge certains producteurs choisis aléatoirement. Selon cinq dirigeants et employés de la COCLA qui ont déjà accompagné l'inspecteur, celui-ci n'a jamais demandé à rencontrer les comités de femmes, ni même ne s'est informé de leurs activités. L'an passé, une des femmes que nous avons interviewées a reçu la visite de l'inspecteur. Elle a expliqué qu'il n'avait rien demandé sur la participation des femmes. La FLO ne semble donc pas considérer la participation des femmes comme une priorité.

Le rapport de la FLO de l'année 2005 permet de réitérer ce constat. Dans la partie traitant des rapports sociaux de sexe, l'inspecteur survole seulement le sujet, sans vraiment s'attarder aux comités de femmes. Sans fournir de justification, il juge qu'un bon travail a été effectué avec ces comités et il mentionne qu'ils étaient financés par des organisations internationales. Or, cette dernière observation est en partie fautive, puisqu'un projet était financé par une ONG hollandaise mais pas les autres activités du programme Genre, femme et famille. Ensuite, dans son rapport, l'inspecteur déplore le manque de détails dans les actes des assemblées, ce qui l'empêchait de tirer de conclusions pour évaluer le

¹² FLO a établi deux types d'exigences. Les exigences minimales doivent être rencontrées pour obtenir la certification. Pour les exigences progressives, les organisations de producteurs doivent démontrer, en principe, une amélioration continue dans un rapport annuel.

niveau de participation des femmes déléguées. Enfin, dans la partie «forces et faiblesses» de l'organisation en matière d'égalité entre les sexes, l'inspecteur ne note que les forces de la fédération. Premièrement, il constate, comme nous, le caractère *non discriminatoire* de la COCLA, qui est une organisation ouverte à tous. Deuxièmement, l'inspecteur félicite le programme Genre, femme et famille, qui augmente la participation des femmes dans la vie de la COCLA. Troisièmement, il évoque la présence de femmes comme membres de l'exécutif à différents niveaux. Cependant, il ne note pas que leur nombre est peu élevé. En effet, il n'y a qu'une seule femme déléguée à la fédération et seulement 22 femmes dans l'exécutif des 23 coopératives, soit en moyenne moins d'une femme sur 14 membres élus par coopérative (COCLA2, 2005).

En résumé, on se rend compte que l'inspecteur n'a pas accordé beaucoup d'attention au travail effectué avec et par les femmes. Sa préoccupation semble s'être située davantage au niveau de la participation des femmes au sein de la coopérative, mais encore là, rien n'est proposé pour accroître leur présence. De plus, la COCLA n'est pas une organisation tellement ouverte si l'on tient compte de l'équité¹³, principe cher au commerce *équitable*. En effet, étant donné la structure patriarcale en place, les femmes et les hommes ont peut-être des chances égales de devenir membres, mais non équitables. En outre, dans le rapport, la simple absence de mention des faiblesses de l'organisme en matière de rapports sociaux de sexe est significative. Cela témoigne que FLO n'a pas de critères précis, d'étapes de progression, ni de cadre d'évaluation du critère de non-discrimination entre les sexes. Toutefois, il serait faux de penser que l'influence du commerce équitable se limite à ce qu'exige la FLO.

UN RÉSEAU AVANTAGEUX

La philosophie qui sous-tend le commerce équitable se reflète dans les interactions entre les acteurs du Nord et les producteurs du Sud. Le meilleur exemple de l'influence du réseau du commerce équitable en matière de rapports sociaux de sexe est sans doute l'initiative du distributeur de café équitable Allegro. Soi-disant sensible à la cause des femmes, cet acheteur de café étasunien a proposé de financer partiellement un projet. La COCLA et Allegro se sont donc entendus sur la création de Sumaq Tanta, une coopérative multiservices de femmes dont l'activité principale est la boulangerie. Allegro a fourni à Sumaq Tanta le tiers de l'investissement de départ tandis que COCLA lui a prêté la contrepartie à un taux d'intérêt favorable. Le support d'Allegro s'est poursuivi après le démarrage de la coopérative. L'an passé, pour aider Sumaq Tanta à rembourser sa dette, le distributeur a proposé à la COCLA une nouvelle forme de contrat. Il a négocié qu'une partie du café acheté devrait provenir des femmes de Sumaq Tanta. La COCLA a donc reçu le café déposé par ces femmes et la valeur a été déduite de la dette de la coopérative multiservices. D'un côté, un membre du réseau du commerce équitable a offert de l'aide financière et, de l'autre, une volonté interne à la fédération a permis d'en profiter. Les femmes ont donc profité de l'attitude proactive d'Allegro.

¹³ Selon le Petit Robert (1996 : 804), l'équité est «la notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun».

Le rapprochement entre les acteurs du commerce équitable du Nord et du Sud engendre un échange culturel important ainsi qu'une remise en question des rapports sociaux de sexe. Certains acteurs du commerce équitable (distributeurs, organismes de certification nationale ou autres) exercent une pression en faveur d'une plus grande participation des femmes. Par exemple, chaque année, certaines institutions, comme Twin Trading (un distributeur), Transfair (un organisme de certification nationale) et ETIMOS (un consortium italien qui accorde du crédit aux activités de commerce équitable) envoient des délégations à la COCLA pour qu'elles puissent témoigner des retombées du commerce équitable. Ces visites occasionnent un échange culturel considérable, surtout lorsqu'elles se déroulent directement chez les producteurs. D'après un responsable du département de certification de la COCLA, les visiteurs impliqués dans le commerce équitable ont l'habitude de poser des questions sur la participation des femmes¹⁴.

De plus, la COCLA, très soucieuse de son image à l'international, a instrumentalisé le discours du commerce équitable dans le but d'encourager la formation de nouveaux comités de femmes et la nomination de femmes au sein de l'exécutif des coopératives. En assemblée, la direction de COCLA a même déclaré que les femmes devaient se réunir en comité puisque le commerce équitable l'exigeait. Lorsque les hommes se font expliquer que leur épouse doit assister à des réunions s'ils veulent continuer de vendre une partie de leur production à un prix supérieur, ils deviennent plus flexibles et ouverts au changement. En ce sens, le commerce équitable a été très utile pour amadouer les hommes et pour briser certaines résistances.

Par l'élargissement du réseau qu'elle engendre, la certification équitable permet aussi d'accéder plus facilement à des ressources pour élaborer, entre autres, des projets avec les femmes. Ainsi, la fédération étudiée a bénéficié de l'appui de deux organisations internationales, HIVOS et le Carrefour de solidarité internationale (CSI)¹⁵, qui accordent une place importante aux rapports sociaux de sexe. Ce réseautage international, où les projets en «genre et développement» sont de plus en plus présents, est susceptible d'encourager une plus grande égalité entre les sexes.

Bref, malgré le faible rôle de la FLO, la pression extérieure directe et indirecte du commerce équitable contribue à accroître la participation des femmes de la COCLA. Cela s'explique par les valeurs que le réseau du commerce équitable véhicule, lesquelles sont rarement présentes dans celui du commerce conventionnel. L'initiative d'Allegro témoigne de la considération d'équité que partagent certains acteurs du réseau équitable. De plus, toutes les visites occasionnées par le réseau équitable ont une incidence certaine et favorisent l'ouverture, l'échange et la réflexion sur différents thèmes, dont la conception des rapports sociaux de sexe.

¹⁴ Ma simple présence a aussi contribué à une réflexion sur les rapports sociaux de sexe chez les femmes, comme chez les hommes. Une jeune femme en couple non mariée, étudiante à l'université, venant seule pour quelques mois, a tôt fait de susciter des questionnements et des discussions dans différents cercles.

¹⁵ Le projet d'HIVOS, une ONG hollandaise de coopération internationale, en est un de microcrédits pour les comités de femmes. Celui du CSI forme des promoteurs en matière de santé; plusieurs thèmes de la formation touchent les femmes (droits des femmes, santé des femmes, etc.).

Maintenant que nous avons compris que le commerce équitable peut créer des ouvertures pour les femmes, attardons-nous plus spécifiquement au travail effectué à l'intérieur de la structure des comités de femmes, afin d'évaluer s'il permet un *empowerment* des femmes.

L'EMPOWERMENT DES FEMMES DE LA COOPÉRATIVE DE CEMAQ

La notion d'*empowerment* est importante pour les féministes du Sud. De manière générale, lorsqu'il s'agit d'*empowerment*, les personnes ciblées sont estimées être des agents de changement aptes à acquérir le pouvoir de s'organiser pour répondre à leurs besoins, à proposer des solutions aux problèmes perçus et à prendre en charge leur propre développement (YOUNG, 1997 : 372). Ainsi, l'*empowerment* réfère à un processus dans lequel les bénéficiaires d'un projet peuvent développer des capacités et devenir progressivement des actrices actives qui assument et partagent des responsabilités et des décisions de plus grande envergure (FRANCKE, 1996 : 214). Pour les féministes, l'*empowerment* implique une altération radicale des processus et structures qui perpétuent la subordination des femmes (YOUNG, 1997 : 372)¹⁶.

Nous reprendrons l'analyse de Rowlands qui distingue trois niveaux d'*empowerment*, qui sont clairement interreliés. L'*empowerment* individuel renvoie à l'estime de soi, la confiance en soi et au développement de compétences; il renverse les effets de l'oppression intériorisée¹⁷. L'*empowerment* relationnel permet de développer des habiletés à négocier et à influencer la nature d'une relation et les décisions prises en son sein. Quant à l'*empowerment* collectif, il concerne un travail de groupe qui procure un pouvoir plus grand que ceux que les individus auraient seuls (ROWLANDS, 1997 : 14-15)¹⁸.

CEMAQ

En 1991, plusieurs membres de la coopérative de Chaupayo, une coopérative membre de la COCLA, se sont réunis dans le but de fonder une coopérative portant le nom du village d'où proviennent la plupart des membres fondateurs : Cemaq. Cette jeune

¹⁶ Les concepts de besoin pratique et d'intérêt stratégique aide à comprendre celui d'*empowerment*. Les besoins pratiques renvoient aux besoins immédiats, quotidiens des femmes (ex : besoin d'eau pour cuisiner). Les intérêts stratégiques (ex : contrôle des femmes sur leur fécondité) tiennent compte de la culture, de la classe et de la race pour expliquer les inégalités. (YOUNG, 1997 : 368). La satisfaction des intérêts stratégiques aide la société à tendre vers l'égalité par le changement structurel qu'elle engendre, lequel compromet la domination masculine (O.N. MOSER, 1993, 39).

¹⁷ L'oppression intériorisée est la conviction profonde qu'éprouve une personne de son statut inférieur et que les différences biologiques sexuelles justifient la domination masculine.

¹⁸ Pour évaluer si le travail effectué par les comités de femmes constitue un moyen d'*empowerment* pour ses membres, il convient de considérer l'ensemble des indicateurs pour en dégager le courant général, puisque ceux-ci fournissent l'orientation de l'évolution plutôt qu'une mesure exacte (ROWLANDS, 1997 : 140).

coopérative, située dans les montagnes à deux heures de route de Quillabamba, compte 245 membres, dont 210 produisent un café certifié équitable. En moyenne, les membres possèdent 2,14 hectares chacun et produisent 11,14 quintaux de café par hectare (COCLA, 2005 :9). L'altitude de la région, la qualité du sol et celle du travail des caféiculteurs et caféicultrices ont permis l'atteinte de la cote de qualité «gourmet», ce qui a contribué à la croissance rapide de la coopérative.

À Cemaq, la division du travail productif est très flexible : peu de tâches sont considérées exclusivement masculines ou féminines. Durant tout le cycle de production, les paysannes accomplissent généralement beaucoup de tâches agricoles : elles sont très actives au champ, à partir des semences jusqu'à la récolte et la transformation du café. Cependant, leur travail productif n'est pas reconnu comme du travail, mais comme du support (*apoyo*). Elles-mêmes affirment accomplir les tâches qui sont les moins exigeantes physiquement et minimisent leur contribution, ce qui constitue une manifestation de l'oppression intériorisée.

La coopérative compte deux comités de femmes, créés dans le cadre du programme Genre femme et famille de la COCLA : le comité *Tres Árboles* a été fondé en 1999 et celui de *Las Flores*, en 2002, qui regroupent chacun un peu plus de 25 conjointes (ou filles) de membres de la coopérative. Ainsi, environ 50 femmes sur les 240 éligibles participent dans les comités de femmes¹⁹. Notre échantillon se compose de 20 femmes âgées de 23 à 55 ans.

LES COMITÉS DE FEMMES, PORTEURS DE CHANGEMENTS

Un processus d'*empowerment* personnel est bel et bien en cours pour les femmes des comités étudiés : les femmes acquièrent beaucoup de connaissances et questionnent des pratiques établies depuis des siècles. L'implication en soi dans un groupe de femmes et la participation à des activités hors de la maison aident au processus d'*empowerment* personnel et collectif. Grâce aux formations dispensées par les comités de femmes, les membres ont développé de nouvelles habiletés, comme comptabiliser les revenus du café (et les réclamer), gérer un budget, tisser des sacoches, etc. De plus, les femmes de l'échantillon expliquent qu'elles se rendent maintenant compte de leur contribution au ménage et elles affirment avoir appris leurs droits, de même que l'importance de les faire respecter²⁰.

Étant donné la structure du comité et son fonctionnement démocratique, les femmes peuvent occuper des postes et assumer des responsabilités à tour de rôle. Elles sont en général très fières d'avoir été élues, ce qui contribue à améliorer l'image qu'elles ont

¹⁹ Les femmes qui ne participent pas aux comités le justifient par différentes raisons comme le manque de temps, l'éloignement géographique, le soin des enfants en bas âge ou la résistance du mari.

²⁰ Nous avons pu constater le talent exceptionnel de la formatrice, qui est aussi la responsable du programme Genre, famille et femmes de COCLA.

d'elles-mêmes et leur confiance en soi. Elles ont d'ailleurs le sentiment d'être davantage respectées socialement. De plus, depuis qu'elles ont suivi les ateliers offerts par les comités, la majorité des femmes interviewées se considèrent plus aptes à parler aux hommes et à s'exprimer publiquement. Elles sont plus conscientes des inégalités qu'il y a quelques années, donc les formations contribuent à vaincre tranquillement l'oppression intériorisée. Nous avons aussi observé que, depuis peu, les femmes prennent du temps pour se divertir, ce qui témoigne d'un changement majeur de mentalité.

Sur le plan relationnel, en général, l'évolution des femmes change nécessairement la dynamique dans les couples et dans les familles. Une meilleure communication semble s'être établie à l'intérieur du foyer. Plusieurs femmes ont expliqué qu'elles avaient appris comment vivre mieux dans leur famille.

[...] Depuis les formations, mon comportement a changé : je me fâche moins et j'explique davantage à mes enfants et à mon mari. Il y a donc une meilleure communication qu'avant dans le couple (Citation d'une femme du comité de Las Flores, octobre 2006).

La plupart des femmes sentent qu'elles sont davantage reconnues pour leur travail qu'auparavant. De plus, les femmes confient que les formations touchant les thèmes de la santé et la nutrition leur ont permis d'améliorer les conditions de vie de leur famille.

Sur le plan de l'*empowerment* collectif, la mobilité dans les espaces publics était déjà acquise pour plusieurs femmes, puisqu'elles descendent depuis longtemps au marché à Quillabamba. Néanmoins, les visites culturelles organisées par les comités ont permis à quelques femmes plus âgées de sortir de leur village pour la première fois. De plus, au sein de la famille et de la communauté, toutes les femmes interviewées s'entendent pour dire que la violence a considérablement diminué. D'ailleurs, l'alcoolisme a suivi la même tendance à la baisse²¹.

Depuis une dizaine d'années, les campagnes gouvernementales de sensibilisation et de promotion de la contraception ainsi que les rencontres des comités de femmes semblent avoir contribué aux changements de mentalité en matière de planification des naissances. Les jeunes femmes veulent moins d'enfants qu'auparavant et elles exercent un meilleur contrôle que leur mère sur leur fécondité. Pour les parents, la formation secondaire, voire même professionnelle, représente désormais un élément central dans l'éducation des enfants. Ils désirent que leurs filles, autant que leurs fils, étudient. À plusieurs reprises, des femmes et des hommes ont utilisé les expressions «être quelqu'un», «faire quelque chose dans la vie» pour exprimer ce qu'elles souhaitaient pour leurs enfants²².

²¹ Notons un fait nouveau dans la communauté : certaines femmes boivent aussi durant les festivités. Cela ne semble pas un changement positif, mais cela prouve que les femmes se donnent plus de temps pour se divertir.

²² Selon nous, cette affirmation reflète la profondeur du complexe identitaire, de l'auto-dévalorisation d'eux-mêmes et de l'agriculture. Face à cette situation, plusieurs enfants migrent à Cusco ou ailleurs, où ils doivent affronter un marché de l'emploi saturé et souvent accepter quelconque gagne-pain à un salaire dérisoire.

Le processus d'apprentissage des femmes est bien sûr facilité par l'espace non mixte dont elles bénéficient dans les comités de femmes. Depuis que ceux-ci se sont formés et se réunissent, les femmes discutent, exigent le respect de leurs droits, exercent des pressions, revendiquent, etc. Elles se sont construites un certain réseau, négocient avec la coopérative, expriment leurs besoins et s'organisent pour opérer des activités génératrices de revenu. Selon le gérant, les comités de femmes l'invitent aux réunions et lui demandent certains services. De la sorte, les femmes gagnent ainsi peu à peu de l'espace sur la sphère publique.

D'autres changements se sont opérés dans ces dernières années pour intégrer davantage les femmes dans la structure de la coopérative. D'abord, bien que les conjointes de membres ne puissent toujours pas voter ni parler durant les assemblées, elles peuvent maintenant y assister. Ensuite, avec l'autorisation de son mari, une femme peut aussi récupérer l'argent à la coopérative. Enfin, depuis trois ans, les comités de femmes sont représentés au sein du CA de la coopérative par le comité de développement de la femme (CODEMU). Ces avancées sont en partie causées par la pression exercée par le pouvoir collectif des femmes à travers leur comité.

Considérant qu'il est difficile de demander à des femmes qui ne participaient pas auparavant d'apporter des initiatives qui leur sont propres et de dépasser leur simple acceptation passive (FRANCKE, 1996 : 216), les changements énumérés ne sont que plus importants. Dans le cas de Cemaq, la formation que les femmes ont reçue a mené graduellement à une prise de conscience individuelle et collective de leurs droits. Celles-ci ont enclenché une réflexion sur la valeur de leur apport dans la société, laquelle réflexion se répercute dans leurs relations familiales et communautaires.

UNE PETITE MARCHE DE MONTÉE, BEAUCOUP D'AUTRES À GRAVIR

Malgré ces avancées, l'espace de la coopérative demeure en grande partie réservé aux hommes. Plusieurs femmes se plaignent que leur mari ne les informe pas de ce qui s'y passe ni de ce qu'ils apprennent en son sein. Les femmes interviewées aimeraient beaucoup avoir accès aux formations offertes aux membres de la coopérative. De plus, elles déplorent unanimement l'injustice de ne pas pouvoir participer directement aux prises de décision; elles veulent participer et influencer les décisions de la coopérative parce que celles-ci ont une grande influence sur leur vie, puisque leur famille dépend du café pour survivre.

Les agricultrices n'ont pas acquis de sécurité financière, puisque la propriété foncière est toujours au nom de leur mari. Elles affirment connaître leurs droits, mais leurs connaissances concernent surtout le droit de la famille. Elles ne conçoivent pas encore comment le système foncier les maintient à l'écart et qu'un changement dans les normes

légales et coutumières est possible. Les femmes n'ont pas de revendication politique pour leur propre groupe, bien qu'elles en aient pour leur communauté. En novembre 2005, par exemple, lors de la grève pour que le gouvernement reconnaisse leur région comme une zone productrice de coca, elles étaient très actives.

En ce qui concerne leurs tâches traditionnelles, les femmes ne notent aucun changement. La rigidité de la sphère féminine se maintient. Certaines femmes pénètrent l'espace des hommes mais l'inverse est beaucoup plus rare, à cause de la dévalorisation des activités associées à la femme. Dans la plupart des familles, les hommes s'occupent en général un peu de leurs enfants, mais toutes les autres tâches ménagères continuent d'être assumées entièrement par les femmes. Quelques femmes affirment que leur mari les aide parfois à faire le ménage, mais la cuisine reste un espace féminin. Ainsi, lorsqu'elles assistent à leur réunion, la plupart d'entre elles doivent se lever plus tôt pour cuisiner avant de quitter. Le discours sur la complémentarité réciproque de l'entreprise conjugale s'exprime par l'opposition entre la sphère féminine domestique et la sphère publique masculine. Il est accompagné d'un discours de l'exclusivité des hommes à la sphère publique, à cause de leur statut de pourvoyeur qui se poursuit dans l'imaginaire des gens, même s'il ne correspond pas à la réalité. Ainsi, le processus d'*empowerment* est en cours, mais la situation actuelle est loin de l'égalité entre les sexes.

Le programme monté par la responsable du programme a prouvé son potentiel : il a mené à une prise de conscience essentielle à tout progrès en matière d'égalité entre les sexes. Étant donné le niveau d'oppression intériorisée lors de la formation des comités, il était alors indispensable de travailler dans un espace exclusivement féminin, mais le travail gagnerait maintenant à être réalisé dans un espace mixte. Le travail des femmes comporte une dimension psychosociale qui doit toucher autant les hommes que les femmes.

CONCLUSION

En conclusion, bien que sur papier, le discours et la philosophie du commerce équitable accordent de l'importance à la non-discrimination envers les femmes, la FLO, l'acteur qui nous apparaissait à première vue avoir le plus gros potentiel pour encourager la participation féminine, fait finalement peu d'efforts pour appliquer le critère de non-discrimination. D'abord, la formulation dudit critère porte à interprétation. Ensuite, la FLO semble appliquer les exigences relatives à la non-discrimination entre les sexes de manière vague et arbitraire. Or, certaines conditions claires pourraient très bien être exigées pour faciliter l'intégration des femmes. Par exemple, comme étape initiale, les comités de femmes pourraient être obligatoires dans les coopératives pour l'obtention de la certification. Ensuite, la FLO pourrait exiger qu'une partie de la prime sociale soit dirigée à ces comités ou encore qu'une partie du café équitable soit vendue par leur intermédiaire. Enfin, la FLO pourrait exiger que les femmes reçoivent certaines formations qui leur permettraient, à moyen terme, d'intégrer la coopérative aux côtés de leur mari. Il faut comprendre que l'exigence de la non-discrimination entre les sexes de la FLO est dite *progressive*. Ce faisant, dans une optique d'équité, le but ultime devrait être l'adhésion des deux conjoints à la coopérative. Les femmes pourraient alors, au même

titre que les hommes, accéder aux prises de décision par leur droit de vote et de parole, occuper des postes au sein de l'exécutif et participer aux diverses formations. La FLO gagnerait à adopter une politique claire et stricte en matière de rapports sociaux de sexe, afin d'inclure de manière active les femmes au sein de son grand projet de développement durable, puisque les groupes qui ont souffert de marginalisation séculaire, comme les femmes paysannes, requièrent une politique ferme et des efforts spécifiques pour combattre la tendance intériorisée à l'automarginalisation et à l'acceptation passive.

Malgré tout, dans le cas étudié, le commerce équitable a exercé une influence certaine dans la promotion de la participation des femmes. Premièrement, il a contribué à améliorer l'image de la fédération qui a pu élargir son réseau à l'international et accéder à certaines ressources financières pour des projets sensibles aux inégalités hommes-femmes. Deuxièmement, les différents acteurs du réseau équitable ont contribué à sortir les caféicultrices de l'ombre en leur offrant de nouvelles possibilités et en exerçant une pression sur les dirigeants. Ainsi, à l'échelle de la fédération étudiée, même sans engagement concret de FLO, le commerce équitable semble avoir contribué à regrouper les femmes en comités. Plus récemment, l'initiative d'Allegro dont il a été question plus tôt a appelé à la création d'un espace exclusivement féminin sur la sphère publique. Selon nous, la politique proactive d'Allegro respecte même davantage le critère de non-discrimination entre les sexes que celle de la FLO.

Dans la coopérative de Cemaq, la participation des conjointes de membres est rendue possible grâce à la structure des comités de femmes. Les formations dispensées par ces comités ont permis un *empowerment* individuel, relationnel et collectif des femmes. Elles ont cheminé à la fois dans l'action et dans la réflexion. Notons que ces avancées ne sont pas seulement le fruit du travail au sein des comités de femmes, mais aussi de l'influence du courant international, de la politique gouvernementale et de l'éducation. Cependant, nonobstant ces avancées, à l'intérieur même de la coopérative, l'intégration des conjointes des membres n'est pas encore prévue à court terme. Comme le problème est structurel, à moins d'être veuves ou monoparentales, les éléments féminins se voient souvent limités à une participation sociale en parallèle à la coopérative. Toutefois, la participation actuelle des femmes peut potentiellement déboucher sur des changements structurels radicaux, puisque les femmes gagnent progressivement de l'espace et acquièrent des outils pour en demander davantage. Pour finir, le commerce équitable peut aider à tendre vers l'égalité entre les sexes, mais pour être considéré d'outil de développement durable, cet objectif d'égalité devrait être intégré de manière officielle dans ses buts et dans son fonctionnement.

Références :

- Bebbington, Anthony J. et Thomas F. Carroll. 2000. *Induces Social Capital and Federations of the Rural Poor*, the World Bank, Social Development Family Environmentally and Socially Sustainable Development Network, March 2000.
- Boesten, Jelke. 2003. «Poor Women in Peru: Reproducers of Poverty and Poverty Relievers», *Women's Studies Quarterly*. New-York, Vol. 31, Issue ¾ (Fall 2003), p.113.
- Clark Carpenter, Sam. 2000. «Alternative trade: Analysis and Efficacy as a Development Model». Submitted in Partial Fulfillment of the Requirements for the Degree of Master of Peace and Conflict Studies, for the faculty of Art, Design and Humanities at the University of Ulster, 27 p.
- Central de Cooperativas cafetaleras COCLA. 2005. *Cooperativas integradas en la subregión La Convención en el departamento del Cusco Perú con comercio justo*, febrero 2005.
- Central de Cooperativas cafetaleras COCLA2. 2005. *Encuesta del Estudio de Sistematización de Experiencias de la Mujer*; COCLA, Octubre 2005.
- Carmen Diana Deere et Magdalena León. 1998. *Reforma agraria y contrarreforma en el Perú : hacia un análisis de género*. Serie de Estudios, Mujer rural y desarrollo, Lima: Centro Flora Tristan.
- Daune-Richard, Anne-Marie et Anne-Marie Devreux. 1990. «Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique». *Recherches féministes*, Vol 5, No 2, 7-30.
- Durand, Olivier. 2006. «Femmes et mondialisation financière». *Quartier Libre*, , vol. 13, No 9 (11 janvier 2006), Montréal : Université de Montréal.
- Fair Trade Labelling Organization. 2003. *Criterio genérico de comercio justo para pequeño productores*. Versión Enero 2003.
- Francke, Marfil.1996. «La participación de la mujer en los proyectos de desarrollo rural». Dans Ruiz Bravo, Patricia (ed.), *Detrás de la puerta. Hombres y mujeres en el Perú de hoy*. Programas de Estudios de género, Lima : Pontificia Universidad católica del Perú.
- Gendron, Corinne. 2004. «Le développement durable: un nouvel enjeu historique». Dans Guay, Louis (dir.). *Les enjeux et défis du développement durable : connaître, décider, agir*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 59-77.
- Herth, Antoine. 2005. *Le commerce équitable : 40 propositions pour soutenir son développement*. Mission parlementaire auprès de Christian JACOB, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Libérales et de la Consommation (mai 2005). France.

Le nouveau Petit Robert dictionnaire encyclopédique de la langue française. 1996, Paris : Dictionnaire Le Robert.

Macassi, Ivonne. 1996. «A pesar de las leyes, persisten obstáculos que las discriminan». *Chacarera*, Flora Tristan, Boletín de la Red Mujer Rural No 20 (mai 1996), 36-39.

O.N. Moser, Caroline. 1993. *Gender planning and development, Theory, practice and training*. New-York: Routledge.

Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura – FAO. 2005. *Situación de la mujer rural: Perú*. Febrero 2005, Chile: FAO.

Parpart, J.L. 1995. «Deconstructing the Development ‘Expert’: Gender, Development and the ‘Vulnerable Groups’». Dans Marchand, M.H. et J.L. Papart (ed.). *Feminism/Postmodernism/Development*. London and New York: Routledge, 221-243.

Rice, Robert A. 2001. «Noble Goals and Challenging Terrain: Organic and Fair Trade Coffee Movements in the Global Marketplace». *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 14: 39–66.

Rowlands, Jo. 1997. *Questioning empowerment, working with women in Honduras*, Oxford : Oxfam.

Rural Women’s Research Team. 1997. «Though Row to Hoe :Women in Nicaragua’s Agricultural Cooperatives, Center for the Investigation and Study of Agrarian Reform (CIERA)». Dans Staudt, Kathleen (ed). *Women, international development and politics : The Bureaucratic Mire*. Philadelphia: Temple University Press.

T. Raynolds, Laura. et al. 2004. «Fair Trade Coffee: Building Producer Capacity via Global Networks». *Journal of International Development*, 16, 1109–1121.

Yépez del Castillo, Isabel et Sophie Charlier. 2002. «Les défis du commerce équitable dans un contexte de mondialisation de l’économie. Quels impacts pour les paysans et les paysannes du sud?». Dans Verschuur, Christine et Fenneke Reysoo (dir.). *Genre, mondialisation et pauvreté*. Coll. «Cahiers Genre et Développement», no 3, Genève : L’Harmattan.

Young, Kate. 1997. «Planning from a gender perspective: making a world a difference». Dans Visvanathan, Nalini (dir.). *The women, gender and development reader*. London: Zed Books.